

Proclamation du Roi

AUX HABITANTS

DE LA

Savoie et de Nice.



Un traité conclu le 24 mars établit que la réunion de la Savoie et de Nice à la France aura lieu avec l'adhésion des populations et la sanction du Parlement.

Quelque pénible qu'il me soit de me séparer des Provinces qui ont fait si longtemps partie des Etats de mes Ancêtres, et auxquelles tant de souvenirs me rattachent, j'ai dû considérer que les changements territoriaux, amenés par la guerre en Italie, justifiaient la demande que mon auguste allié l'Empereur NAPOLEON m'a adressé pour obtenir cette réunion. J'ai dû en outre tenir compte des services immenses que la France a rendu à l'Italie, des sacrifices qu'elle a faits dans l'intérêt de son indépendance, des liens que les traités ont formé entre les deux pays. Je ne pouvais méconnaître d'ailleurs, que le développement du commerce, la rapidité et la facilité des communications augmentent chaque jour d'avantage l'importance et le nombre des rapports de la Savoie et de Nice avec la France. Je n'ai pu oublier enfin que des grandes affinités de race, de langage et de mœurs rendent ces rapports de plus en plus intimes et naturels.

Toutefois, ce grand changement dans le sort de ces provinces ne saurait vous être imposé. Il doit être le résultat de votre libre consentement. Telle est ma ferme volonté : telle est aussi l'intention de l'Empereur des Français. Pour que rien ne puisse gêner la libre manifestation de vos vœux, je rappelle ceux parmi les principaux fonctionnaires de l'ordre administratif, qui n'appartiennent pas à votre pays, et je les remplace momentanément par plusieurs de vos concitoyens entourés de l'estime et de la considération générale.

Dans ces circonstances solennelles, vous vous montrerez dignes de la réputation que vous avez acquise. Si vous devez suivre d'autres destinées, faites en sorte que les Français vous accueillent comme des frères qu'on a depuis longtemps appris à apprécier et à estimer.

Faites que votre réunion à la France soit un lien de plus entre deux nations dont la mission est de travailler de concert au développement de la civilisation.

Turin, 1^{er} avril 1860.

VICTOR-EMMANUEL

C. CAVOUR.

A la suite de cette Proclamation S. M. a nommé :

Gouverneur provisoire de la Province de Nice, M. le Commandeur LOUIS LUBONIS.

Vice-Gouverneur, M. PROSPER GIRARD.

Conseiller, M. AUGUSTE GAL.